

19841222-1110 -



A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm

Avec mes meilleurs vœux
RA

Paris, 22 décembre 1984 E.: V.:

T.: R.: F.: Gérard KLOPPÉL
Grand Maître Adjoint de France
Grand Maître Mondial Substitut du RITE

Très Respectable & Bien-Aimé Frère,

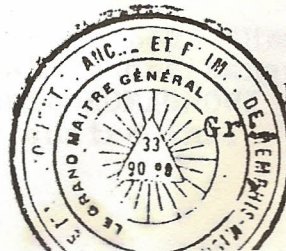
J'ai la satisfaction de te faire savoir que tu entreras en fonctions officielles de Grand Maître Mondial du Rite de Memphis Misraïm, Grand Maître de France, le 1er janvier 1985, à zéro heures solaires.

Par la même décision je cesserai totalement ces fonctions le lundi 31 décembre 1984, à minuit. A partir de cet instant je quitterai l'Obédience de Memphis Misraïm, que l'on m'a confiée en janvier 1941, avec les risques que cela comportait, et après quarante sept ans d'activités maçonniques, dont cinq de clandestines.

Je conserve bien entendu l'inaliénable qualité maçonnique, ayant reçu de 1941 à 1945 tous les hauts grades du Rite Ecossais Ancien Accepté, du Rite Ecossais Rectifié, et du Rite de Memphis Misraïm. Je garde la haute main, par le Suprême Conseil des Rites Confédérés, hérité en 1962, sur les Rites de Cernau et Early Grand (York, 17° s.), conférés au Grand Maître BRICAUD en 1920, par le Suprême Conseil des Etats-Unis. A cela s'ajoute d'être, très certainement, le seul survivant des dignitaires de l'ancienne Grande Loge Ecossaise Rectifiée, fondée jadis par les TT.: Ill.: FF.: Camille Savoie et René Wibaux, Obédience dont j'ai reçu tous les degrés comme dit plus haut, avec une patente de Loge bleue ad vitam ainsi que des documents d'archives venant du Grand Prieuré d'Helvétie et que me remit le Grand Prieur Camille Savoie aux fins de probation et de durée.

Je n'ai pas l'intention de me servir de tout cela! Mais ces documents et patentes me rappelleront l'époque où il existait encore une Maçonnerie initiatique et sévèrement structurée. Une Note annexe te fera connaître les nombreuses raisons détaillées de mon départ. Nous conviendrons d'une date pour la remise des archives restantes, ainsi que des socaux et timbres.

Je te prie de croire, Très Respectable & Bien-Aimé Frère, à mes sentiments maçonniques affectionnés.



Romberg

R. AMBELAIN
M.: Mondial du RITE.

NOTE ANNEXE

=====

Depuis trois ans, le désordre qui s'étend dans le monde profane a pénétré insidieusement dans le monde maçonnique, et notre Obédience n'y a pas échappé. Il y eut d'abord le F.: Claude TRIPET, qui, incapable de résister aux volontés de son épouse, a mis la Grande Loge suisse de notre Rite en mixité, puis en activité sauvage. Il y eut ensuite le F.: Giancarlo SERI, grand maître de notre Rite en Italie, successeur du très regretté Gr.: M.: Francesco BRU NELLI, qui, cédant à des pressions d'une autre Obédience, a voulu dissoudre notre Obédience féminine italienne, sans résultats heureux. Mais à Paris, notre loge-mère, la loge "Hermès" a suivi peu à peu le chemin du désordre et du laxisme.

1 - Pour certains membres de cet Atelier, clé de voûte de l'Obédience, fraternité signifie complicité. C'est ainsi qu'un des principaux Officiers a donné l'assurance à un maçon criminel, exclu à vie par le Haut Tribunal Ecossais du 33ème degré, que "lorsque AMBELAIN ne sera plus là, on te réintégrera..." Significatif!

2 - Afin de régner vaille que vaille sur des loges de perfection, conseils, chapitres, on a fait passer en vingt-quatre heures certains Frères de la simple maîtrise aux 4ème, 9ème, 13ème, 14ème, 17ème et 18ème degrés! L'un d'eux venait d'ailleurs d'être affilié! Certains d'entre eux, parce que bons maçons, en ont été choqués, estimant qu'on leur enlevait une grosse partie de l'enseignement auquel ils avaient droit, et qui aurait demandé une progression moyenne de huit années, et non de 24 heures...

3 - A la tenue du 4 décembre 1984, j'ai constaté avec étonnement qu'un Frère présentant une candidature profane avait été désigné par le vénérable commenquéteur du profane candidat, ce qui est absolument contraire aux règlements, aux usages, et à la sincérité.

4 - A la même tenue du 4 décembre 1984, j'ai eu la surprise d'entendre un des trois rapports d'enquête exigés, rédigé non par le Frère enquêteur et présentateur, mais par le profane lui-même! On m'en a donné le motif: "Ils sont amis intimes..." Sans commentaire.

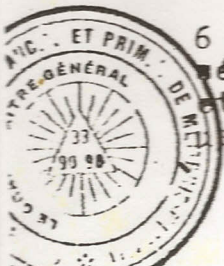
5 - A la tenue du 18 décembre 1984, j'ai été obligé d'intervenir pour faire supprimer la lecture des 3 rapports et le passage sous le bandeau d'un louveteau de 18 ans, fils d'un officier de la loge, venu pour son initiation d'Apprenti, et que le vénérable avait prétendu lui imposer sans même connaître nos Constitutions, mais: "comme à la Grande Loge de France", dont il fait partie.

Les articles 273 et 276 de nos Constitutions nous précisent que toute candidature profane est présentée par deux parrains (273) et qu'après examen supérieur, la candidature et le nom des deux parrains sont communiqués à la Commission de l'Atelier. Et là, encore on nous a opposé la Grande Loge de France, où le nom du présentateur doit, paraît-il, demeurer inconnu.

Quand les Frères de Memphis Misraim, membres de cette Obédience, se souviendront-ils enfin que la nôtre a ses Constitutions, que notre Rite n'est pas vassal du leur, mais plus ancien?

6 - Lorsque j'étais vénérable de la Loge "Hermès" j'avais officialisé la charge de l'Architecte-Maître des Banquets, fourni le décor, et désigné le regretté Frère Mario ROMAGNONI en cette fonction. Cet usage n'a pas été suivi depuis quatre ans.

.../8



Or le Frère Architecte ayant sous sa surveillance le mobilier et les accessoires rituels, l'accident qui a eut lieu après la tenue du 18 décembre 1984 dans les Cabinets de réflexion ne se serait certainement pas produit, l'Architecte y aurait veillé.

7 - La loge "Hermès" a reçu deux nouveaux membres comme Apprentis en cette même tenue du 18 décembre 1984, et il y a, paraît-il, encore onze candidatures sous le maillet! Je présume que l'on utilise la publicité à haute dose afin de transposer l'Atelier en petite Obéissance officieuse, après création discrète d'une "clientèle" au sens ancien du terme. Par contre, et dans l'ordre d'idées du § 2 de la présente Note, on ne se préoccupe pas de l'avancement équitable et normal des Frères les plus anciens de nos loges de province. Et sans mon intervention, les prochains "33èmes" n'y auraient pas été pressentis, là encore on aurait songé à la "clientèle", en l'occurrence la loge "Hermès"...

8 - J'observe, dans le programme de l'année maçonnique 1984-1985, que sur huit conférences en loge bleue, une seule planche, celle du T.:R.:F.: Gérard KLÖPPEL, relève de l'Atelier. Les sept autres sont fournies par des Frères visiteurs. On ne pourra pas dire que dans le "chantier Hermès", les "frères bâtisseurs" font beaucoup de bruit!

9 - Il est certain que l'on ne se préoccupe guère de la formation des Apprentis, car j'ai recueilli des doléances significatives à ce sujet. Et les travaux de passage qu'on leur demande sont parfois très étrangers au symbolisme de l'outillage du premier degré.

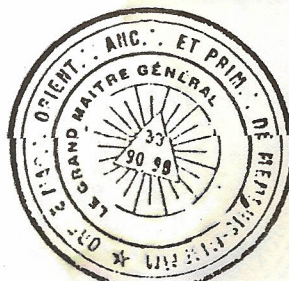
10 - En toutes les Obédiences il est de droit que de deux Convents c'est le plus récent dont les décisions l'emportent sur un plus ancien. Or le Convent international de Paris 1965 ayant adopté, sur avis de la Commission rituelle de l'époque, et pour les Louveteaux le rituel du Rite Français de 1856, cette décision annulait celle du Convent international de Bruxelles 1936, à savoir: faire subir au louveteau l'initiation d'Apprenti avec ses épreuves. D'autant que Bruxelles 1936 ne représentait que la Belgique et l'Argentine, alors que Paris 1965 était bien plus important (France, Belgique, Suisse, etc.). En un mot et sur le sujet, les Constitutions adoptées à Bruxelles 1936 pour les louveteaux, étaient modifiées par Paris 1965. Ce point de droit maçonnique semble avoir échappé aux membres du Souverain Sanctuaire (95ème degré), et c'est inquiétant.

Je ne regrette nullement un passé qui fut brillant, mais je déplore un présent qui fait mal augurer du futur, si j'en crois les arcanes de la Mantique!

C'est donc sans regret que je me refuse à cautionner plus longtemps la lente dégradation de ce qui fut jadis, selon l'expression de Frères du Grand Orient de Belgique:

"...la Maçonnerie savante de Memphis Misraïm."

22 décembre 1984 E.: V.:
R. AMBELAIN.



Rambert